Le journal de Education Sud manche

Numéro 24

Sud Education Manche
BP 704
50107 Cherbourg

Union syndicale Solidaires

Chacun prendra ses responsabilités !

Le début d'année a montré toute la vitalité du mouvement social qui perdure malgré tout. Le 20 janvier, le 5 février et le 10 mars… ont démontré les capacités de mobilisation des salariés. Ces mouvements ont suivi ceux des intermittents et celui des lycéens. Hélas, sur le terrain éducatif, même si personne n'ose le dire, une nouvelle déroute est en cours : la loi Fillon passe… par la matraque. Pourquoi ? Parce qu'une fois de plus, on délègue trop souvent aux autres, sa propre responsabilité de contestation ; parce que les deux mouvements, lycéens et personnels de l'EN, n'ont jamais eu de réelles convergences, malgré des appels des lycéens, même si nous combattions la même politique de régression sociale de Raffarin-Fillon… parce que nous ne mettons pas en place les résistances à la hauteur de la guerre sociale que nous subissons ; parce que si l'insatisfaction est énorme, les engagements sont encore « mesurés ».

Toutefois, rien n'est écrit à l'avance ! Dans les semaines à venir deux événements seront déterminants :

- **le lundi de la Pentecôte**, Sud Education appelle à faire … **comme d'habitude** : Chacun fera ce qu'il lui plaira ! Farniente, fiesta, balade, sport et pourquoi pas visite à ses vieux ! En aucun cas, nous ne devons accepter de travailler gratuitement pour un système de santé qui mérite mieux que la charité. La justice sociale exige des moyens à la hauteur des enjeux de santé publique d'aujourd'hui et de demain. Ayons à l'esprit, les 15000 morts de la canicule de 2003 et ceux qui quotidiennement décèdent aux urgences faute de personnel, de matériel et de lit. Car l'enjeu n'est pas de remettre en état un système de santé, mais de substituer à un service collectif, la charité et les « corvées ».

- Enfin, le **référendum sur le traité constitutionnel européen** serait la clef de voûte des politiques libérales, si nous disions oui ! Rédigé sans respect de la démocratie (pas d'assemblée constituante) ; écrit par des libéraux ; ayant un volume colossal et une lecture trop souvent hermétique ; imposant une orientation politique à l'Europe ; n'obligeant à rien concernant le social et avec de grandes carences (droits sociaux ; éducation ; laïcité ; droits des femmes…), Sud Education appellera à voter NON à ce texte parce qu'il n'apporte aucune garantie, bien au contraire, à l'élaboration d'une Europe sociale et démocratique à laquelle nous aspirons tous !

Ce rejet se veut profondément européen. Car nous avons besoin d'Europe, mais d'une Europe où le «modèle social européen» ne se réduise pas à des effets de tribune. Et bien évidemment, le refus de travailler le lundi de Pentecôte s'articule avec le combat contre le TCE. Car il existe bel et bien une filiation entre les politiques libérales décidées au niveau communautaire et celles menées en France qui s'acharnent à détricoter les droits sociaux un à un (retraites, sécu, assedic, droit du travail, services publics…). Et aucune avancée dans ces domaines n'est inscrite dans la constitution. Le rejet du **projet actuel** de Constitution est une étape importante pour construire les conditions propices au renforcement du mouvement social et anti-libéral… Ainsi nous pourrions redonner du souffle à l'idéal européen basé sur les principes universels de **liberté**, d'**égalité** et de **fraternité**.

Articles du mois :

- **Le lundi de pentecôte : on bullera !**
- **Référendum : NON**
- **Négociation salariale & le génie du SRIAS**
- **Positive attitude, des exemples !**
- **Visite médicale : suite.**

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le vendredi 6 mai

Directeur de la publication : Gildas THOMAS,
Bimestriel, Abonnement : 8 euros Journal réalisé par les adhérents de Sud Education, imprimé par eux et plié par eux
ISSN : 1293-9862 – CPPAP : 0504 S 05305 (en cours)
SITE : sudeducation.org/
courriel :
education.sud.manche@wanadoo.fr

Salaires des fonctionnaires, le compte n'y est pas !

Le ministre de la Fonction publique vient de proposer une augmentation de 0,8 % des salaires des fonctionnaires. Ainsi pour l'année 2005, les agents de la Fonction publique bénéficieraient d'une augmentation de 1,8 %. Cette proposition est le résultat direct des mobilisations sociales des 20 janvier, 5 février et 10 mars auxquelles les fonctionnaires ont massivement participé. Le gouvernement a été obligé de lâcher du lest. Cependant le compte est loin d'y être. Si cette augmentation maintiendra probablement, compte tenu de l'évolution des prix, le pouvoir d'achat des fonctionnaires pour l'année 2005, elle ne comblera pas la dégradation importante subie ces dernières années, 5 % depuis l'an 2000. Au-delà même du maintien du pouvoir d'achat, c'est son augmentation qui est revendiquée par des millions de fonctionnaires, au moment même où le pouvoir multiplie les cadeaux fiscaux pour les catégories les plus favorisées. Le ministre a d'autre part proposé d'introduire pour l'année 2006 une part variable dans l'augmentation des salaires des fonctionnaires. Cette proposition accroîtrait encore l'insécurité actuelle sur le simple maintien du pouvoir d'achat. Le ministre a enfin indiqué vouloir entreprendre une vaste réforme de la Fonction publique. Le mot "réforme" est ici employé pour masquer un projet qui vise à accélérer l'introduction de méthodes de gestion du personnel en oeuvre dans le secteur privé, incompatibles avec le bon fonctionnement d'une administration et des services publics. Derrière donc une volonté affichée de dialogue, ce sont des projets inquiétants qui se profilent.

Pour l'Union syndicale Solidaires, le recul du gouvernement sur le pouvoir d'achat ne peut se conclure par un marché qui permettrait au ministre de faire passer un projet libéral de "réforme de l'Etat". Si la fusion annoncée des échelles 2 et 3 est un premier pas, elle est largement insuffisante pour garantir un recrutement à un niveau indiciaire suffisant. Une véritable politique salariale doit être mise en oeuvre dans la Fonction publique et doit être accompagnée d'une politique ambitieuse de l'emploi public. Au delà, c'est à une nouvelle répartition de la richesse produite qu'il faut s'atteler au moment où les revenus des actionnaires et les profits des entreprises connaissent une augmentation exponentielle.

Le 30 mars 2005

SRIAS ?
Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale

LE SRIAS a eu les honneurs du Canard enchaîné du 23 mars 2005 !
Titre de l'article :

« Il fallait y dépenser »

Les conseils pour vivre pauvre… mais bien !

Comment gérer la perte du pouvoir d'achat (au moins 5% depuis 2000) sans augmenter les salaires ? En accommodant les restes et avec un peu de bon sens ! Quelle n'a pas été la surprise de beaucoup d'entre nous de lire **« La lettre du SRIAS »** avec notre bulletin de salaire. En période de revendication, voici quelques bons conseils pour vivre mieux avec moins :

La lettre du SRIAS : «Hygiène personnelle et santé sont des dépenses courantes qui peuvent être éventuellement diminuées.»
Un bon coup de déodorant, et on tient la semaine.

La lettre du SRIAS : « Acheter lors des soldes et/ou promotions (attention aux fausses promotions). Lors d'une promotion, on est souvent tenté car on va faire une affaire : mais en a-t-on besoin ou envie ? »
Petite ou grosse commission : une question existentielle.

La lettre du SRIAS : **«Préparer une liste de vos courses. Faites vos courses le ventre plein. Cela vous évitera de craquer sur les aliments dont vous avez besoin.»**
Mieux encore : Mangez à l'œil dans les rayons !

Conclusion de bon sens :
Pourrait-on imprimer la lettre du SRIAS sur **papier recyclé** (1ère économie) et il pourrait alors être utilisé pour un usage intime ! Double usage : toujours le sens des économies, les pauvres !
Encore merci au SRIAS pour ses conseils

Merci qui ?

A suivre dans le prochain n° du SRIAS : Ces légumes oubliés, nourrissants et peu chers : rutabaga, topinambour…

La fédération SUD éducation appelle à voter NON au référendum sur le traité Constitutionnel.

La fédération SUD éducation appelle ainsi à une mobilisation large et unitaire pour que le « non » l'emporte au référendum. Traditionnellement les syndicats français se sont généralement refusés à donner des consignes de vote, chaque adhérent restant libre de son choix et suffisamment autonome pour se décider lui-même. Ce postulat démocratique n'a pas été remis en cause par la fédération. Cependant il faut commencer par se demander de quel vote il s'agit : un référendum portant sur un projet de société n'est pas une élection. Il s'agit ainsi d'un vote qui aura des conséquences très importantes sur nos conditions de vie et de travail, sur nos droits sociaux et syndicaux et au premier chef en ce qui concerne SUD éducation, sur le service public d'éducation.

Pour SUD éducation, en effet, le lien entre le traité constitutionnel et les attaques contre ce service et les statuts des personnels est patent :

- La loi Fillon est une application des directives européennes, anticipe sur le traité et s'inscrit parfaitement dans le cadre du démantèlement de l'éducation publique initié par l'Accord Général sur la Commercialisation des Services (AGCS) et poursuivi par la directive Bolkestein.
- Derrière l'apparente vacuité ou neutralité des articles du traité concernant l'éducation (essentiellement **III, 282-283**) se dissimule la mise en place de blocages juridiques, mais surtout politiques, de toute possibilité de retour à et même seulement de maintien de l'éducation comme service véritablement public, protégé des lois du marché et de la seule recherche du profit.
- Ainsi le principe central et primordial du traité – l'interdiction d'entraver les échanges y compris pour les "services d'intérêt économique général" – primera sur toute autre considération. Les articles concernés (II,74, III, 147-148, III, 315, 4b etc.) contribuent tous à une libéralisation systématique des services d'éducation et donc à la mise en place du grand marché de l'éducation. Et la loi Fillon ne fait qu'appliquer ces orientations quand elle entend faire, conformément au processus de Lisbonne, de "l'économie de l'éducation" européenne l'éducation "la plus compétitive" du monde.
- Enfin, les lois sur les retraites, sur la sécurité sociale, sur la décentralisation de l'éducation vont toutes dans la même direction et illustrent la même logique : casser les droits collectifs et sociaux, casser l'idée même de service public !

Dans ces conditions, le fédération des syndicats SUD éducation appelle à voter NON au référendum du 29 mai et continuera à mobiliser ses adhérents pour informer et expliquer à tous la nécessité de faire barrage à ce traité soi-disant constitutionnel, manifeste libéral au service d'une infime minorité !

Visiblement la confiance fait défaut chez les tenants du OUI…

Dans plusieurs Académies, les personnels des IA, les directeurs d'école ont été invités à respecter une **période de réserve***du 16 mai au 29 mai

Principe de réserve qui ne s'applique d'ailleurs pas aux enseignants ni aux personnels des IA. Seul existe le devoir de discrétion ! Nuance.

EDUCATIONnationaleLIBERALE.

Les lycéens qui manifestent avec courage et détermination contre la loi Fillon refusent l'école inégalitaire qui s'instaure jour après jour. Ce mouvement nous interpelle tous : Que reste t il aujourd'hui des principes fondamentaux de l'Ecole ? Qu'en reste t- il, quand des banques ou des entreprises sont invitées, sous couvert de « partenariat », à investir notre système éducatif ? S'il fallait trouver un nouvel exemple de la mise à mal du service public, le gouvernement et le ministère viennent de l'apporter.

Les chefs d'établissement ont reçu, à l'occasion de la campagne pour (ou **contre ?**) le traité européen, un courrier d'Yves Gazzo, chef de la représentation en France de… la commission européenne . En voici un extrait :

« A l'initiative de la ministre déléguée aux Affaires européennes, le gouvernement de la République française, le Parlement européen et la Commission européenne ont établi un partenariat en matière d'information sur l'Union européenne. Le thème prioritaire cette année concerne… le traité établissant une Constitution pour l'Europe. Dans ce cadre, et en accord avec le ministère de l'Education nationale de l'Enseignement supérieur…, la représentation en France de la commission européenne a décidé d'adresser la brochure « Une Constitution pour l'Europe à tous les lycées de France ».

Cette brochure, destinée être distribuée « à l'ensemble des lycéens de classe terminale » n'a rien d'une information objective. Elle fait partie d'une **campagne de propagande** lancée en milieu scolaire en faveur du traité. Les moyens mis en œuvre sont énormes : cassettes, sites internet, brochures (dont 750000 exemplaires de « Pour une Constitution »), débats, initiatives « originales », 2,2 millions de serviettes papier pour les restaurants universitaires…Bafouant ouvertement tout **respect du principe de neutralité scolaire** la campagne pour le « oui » bat son plein à l'école aussi. L'aspect partisan de l'opération vient d'être confirmé par la censure dont a fait l'objet Dominique Rousseau, universitaire et membre du Conseil supérieur de la magistrature. La contribution que ce partisan du non avait rédigé pour la revue « Textes et documents pour la classe » a en effet été supprimée juste avant sa publication. La revue arrivera dans les établissements avec le seul point de vue des partisans du oui.

Etrange conception de cette « Education à la citoyenneté » dont on nous parle tant ? Et si les citoyens avec les lycéens disaient non ?

Voici donc un courrier type :

« Monsieur l'Inspecteur,

Je respecterai totalement cette période de réserve les lundis, mardis… de 8h00 à 12h00 et de …h00 à ..h00. Le reste du temps, ma personne privée fera ce que bon lui

Le retour du lobby colonial

Par une loi adoptée le 10 février 2005 et promulguée le 23 février, « la Nation exprime sa reconnaissance » à celles et à ceux qui ont « participé à l'œuvre accomplie par la France » dans ses colonies. D'anciens membres de l'OAS bénéficieront ainsi d'indemnités au delà de cette simple reconnaissance. L'article 4 prévoit même l'enseignement de « ce rôle positif » de la France.

Les débats parlementaires sont consultables sur internet. Ils sont absolument consternants, faisant aucun cas des dernières avancées de l'Histoire. A une époque où la Mémoire s'impose enfin, voilà une loi et des débats qui montrent l'hypocrisie de nos députés, et c'est un euphémisme.

C'est en 1830 que la France commence la conquête de l'Algérie. En 1856, la population algérienne est passée de 3 millions à 2,3 millions ! Où sont passés les 700 000 (au moins) manquants ? Est-ce le rôle positif de la France ?

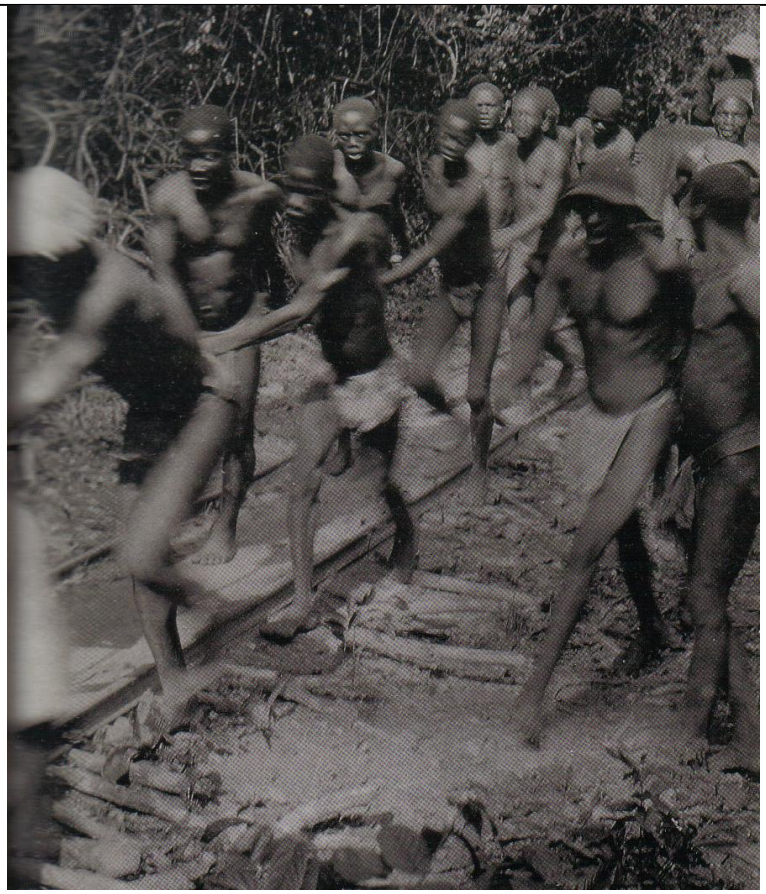

Photo de Albert Londres prise en 1928 au cours d'un périple de 4 mois dans les colonies françaises d'Afrique Noire.

Quelques citations de militaires de l'époque peuvent nous éclairer :

Savary, Duc de Rovigo, en 1832 : « Des têtes, …, Apportez moi des têtes, bouchez les conduites d'eau crevées avec le tête de premier Bédouin que vous rencontrerez… », Pélissier : « La peau d'un seul de mes tambours a plus de prix que la vie de tous ces misérables ». Si l'on poursuit, les Arabes étaient régulièrement qualifiés de « hyènes » (St Arnaud), de « chacals » (Bugeaud), de « bêtes fauves » (Montagnac). L'essentiel semblait alors de leur refuser la qualité d'êtres humains….Tocqueville, tant loué ces dernières semaines, considérait comme « des **nécessités** fâcheuses que l'on brûlât les moissons, que l'on s'emparât des hommes sans armes, des femmes, des enfants », des détails au regard de la mission civilisatrice….

On pourrait également évoquer la construction du chemin de fer Congo-Océan dans les années vingt. 17 000 Noirs africains sont morts d'épuisement. Albert Londres qui avait immortalisé ce nouvel esclavagisme s'est fait traiter de « Juif », de « traître » par le lobby colonialiste et militaire du Parlement. Cela en dit long sur la véritable famille politique de ces revisiteurs de l'Histoire, de ces négationnistes des crimes coloniaux.

On pourrait encore évoquer les 89000 Malgaches massacrés en 1948 parce qu'ils avaient osé demander des droits politiques, entassés dans des trains puis mitraillés par l'armée comme à Moramanga **le 08 mai** 1948, lâchés vivants sur les villages dissidents comme « bombes démonstratives » à une époque où la IVème République inventait le terrorisme aérien !

Il n'est évidemment pas question ici de réaliser une liste exhaustive de tous **ces bienfaits de la colonisation !**

Pour ma part, je continuerai donc à enseigner cette Histoire de la colonisation française ou non d'ailleurs, cette Histoire qui cherche à faire la Lumière sur les nombreuses exactions commises par des civils et des militaires, sur les méthodes inavouables pratiquées en Algérie et ailleurs telles que la torture systématique, sur les crimes contre l'Humanité perpétrés par la France dans ses colonies.
Ce n'est pas à la loi d'écrire l'Histoire mais aux Historiens ! Je ne me sens donc aucunement contraint par cette nouvelle législation. J'y désobéïrai …

n.b : Certains profs d™histoire ont d™j™ sign™ une p™tition pour la d™sob™issance civile, intitul™e ™ **je n™enseignerai pas le bon temps des colonies** ! ™ A vos claviers et stylos…

Médecine du travail, demande de visite médicale.

Pour les instituteurs et professeurs des écoles.

Lettre type à renvoyer à l'I.A.

Droit du travail : la visite médicale

A ....., le .....

Objet : demande de visite médicale de prévention.

A Mr l'Inspecteur d'Académie,
s/c de M. l'I.E.N.

Je soussigné ..... exige de bénéficier d'une visite médicale de prévention, conformément à mes droits garantis par l'article n° 22 du Décret n°82-453 du 28 mai 1982 (modifié par le Décret n°95-680 du 9 mai 1995 art. 14) relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

Pour les professeurs et Atoss (collèges et lycées)

Cahier d'hygiène et sécurité.

Le cahier d'hygiène et sécurité est normalement à disposition **libre** et sans contrainte de la hiérarchie. (conciergerie par exemple)

Le demander et y inscrire sa demande de visite médicale. cf courrier instituteur)

Affaire à suivre…

Raffarine attitude !

Les lycéennes et lycéens dans la Manche, comme dans tout le pays, sont mobilisés depuis de nombreuses semaines. La jeunesse refuse la grande braderie de l'Ecole publique qu'organise le projet Fillon. La loi, votée selon la procédure d'urgence, désapprouvée par le Conseil supérieur de l'éducation, est aussi rejetée par de nombreuses organisations syndicales et par la grande majorité des parents d'élèves. Devant ce déni de démocratie, les lycéens ne cèdent pas et organisent des actions. Mais alors que le gouvernement et les proviseurs n'ont que le mot « citoyenneté » à la bouche, la hiérarchie des établissements utilise, sans vergogne, des méthodes purement répressives pour intimider et décourager les jeunes.

Dans les lycées, l'arbitraire s'installe. Autoritarisme, mépris, agressions verbales, ou bien démagogie, menaces de sanctions pour « absentéisme », convocation en conseil disciplinaire, provocations à la violence physique, lock-out des lycées ou des internats…
Des chefs d'établissements appuyés par les recteurs, se conduisent en petits patrons de choc ! La ficelle est un peu grosse et on voit clairement que les méthodes employées disqualifient ces serviteurs zélés. Cela n'étonnera guère. Ce pouvoir, sourd aux avertissements de la rue et des urnes, a décidé d'utiliser la répression et la négation du droit comme manière de gouverner.

De nombreux syndicalistes en sont d'ailleurs aujourd'hui victimes. Ainsi, **Roland Veuillet**, CPE, est-il toujours muté par mesure disciplinaire à 300 km de ses enfants, pour avoir refusé des ordres illégaux d'un proviseur durant la grève des surveillants de 2003 ! Et ce malgré une grève de la faim de 39 jours et un **avis favorable à sa cause du Haut conseil de la Fonction publique.**

Sud Education Manche condamne ces procédés inadmissibles. Il appelle les personnels, les parents, les lycéens à s'y opposer collectivement, dans les établissements, **avec la plus grande vigilance**.

Pour le privé, c'est Noël tous les jours...

A l'initiative de Mr Charasse, le gouvernement s'apprête à modifier l'article L212-8 du code de l'éducation qui prévoit que les communes doivent participer financièrement aux dépenses des écoles publiques accueillant des enfants de leur commune (pour raisons médicales, pour obligations professionnelles, inscriptions d'un frère ou d'une soeur). Si la modification de cet article entre en oeuvre et ce malgré l'avis négatif du Conseil Supérieur de l'Education (une fois de plus Mr Fillon s'assoit sur l'avis des instances paritaires) cette obligation sera étendue aux écoles privées dans tous les cas de figure. Donc un maire pourra ne pas financer un élève issu de sa commune inscrit dans une école publique parce que les parents n'ont pas respecté la carte scolaire mais sera obligé de financer un élève scolarisé dans une école privée qui, elle, n'est pas soumise à la carte scolaire.

Les écoles privées doivent-elles être financées par les pouvoirs publics et pire, plus que les école publiques ? Après les cadeaux fiscaux accordés aux écoles privées en 2003 en cas de travaux ; en 2005 une nouvelle étape risque d'être franchie dans le financement des écoles privées par de l'argent public.

Le collectif CHERBOURG POUR UN NON DE GAUCHE

organise un **grand meeting départemental**
Le 17 mai à 20 heures30,
à la **salle des** fêtes de Cherbourg avec F.Parny (PCF), F.Duval (LCR), E.Adam (ATTAC)

Réunions publiques Collectif Avranches :

1. réunion débat **Pontorson** : 6 mai à 20h30 salle des associations
2. **Avranches** : 7 mai à 9h à 13h, salleLENOEL, animation ouverte en direction des jeunes
3. **St James** : 13 mai à 20h30 ancienne mairie
4. **Avranches :** 18 mai à 20h30 salle polyvalente "Victor Hugo", place du jardin des plantes - Meeting débat avec : Nicolas Benies, FSU, Serge Lequaut ATTAC Côtes d'Armor, François Dufour Confédération paysanne...

Réunions publiques Collectif Granville

Mercredi 11 mai 20h30 Saint-Pair s/Mer à la Faisanderie

Réunions publiques Collectif Saint Lô

réunion débat

1. Mardi 10 mai 20h30 Mairie de pont Hébert
2. Jeudi 12 mai 20h30 Mairie Condé sur Vire

Réunions publiques ATTAC Nord-Cotentin soutenues par le collectif de Cherbourg

- 3 mai : Saint-Pierre-Eglise 20h30, salle du conseil, mairie
- 10 mai : Les Pieux, 20h30 salle de la mairie
- 10 mai : Octeville, 20h30 salle Espace Social des Provinces
- 12 mai : Tourlaville 20h30, salle de l'Europe
- 13 mai : Carteret 20h30, salle des douïts
- 24 mai : Saint-Sauveur-le-Vicomte

ADHESION À SUD ÉDUCATION(comprend l'abonnement au journal de SUD Education Manche)

NOM : .....Prénom : .....

Adresse personnelle : .....

Code postal : .....Commune : .....

Tél : .....

Courriel : .....

Corps.....

ÉTABLISSEMENT..... (école, collège, lycée, université...)

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Montant de la cotisation annuelle **2004-2005 : .....**

Payé en 1 fois ☐ 2 fois ☐

Dans ce cas, joindre 2 chèques, le dernier sera encaissé le 31 mai.

Chèques à l'ordre de SUD Éducation Manche, adressés à

Salaire net mensuel €	Cotisation annuelle €	Salaire net mensuel €	Cotisation annuelle €
- de 600	4,50	+ de 1680	117
+ de 600	15	+ de 1750	126
+ de 840	42	+ de 1830	135
+ de 910	48	+ de 1900	147
+ de 1070	60	+ de 1980	156
+ de 1140	69	+ de 2130	177
+ de 1220	78	+ de 2210	189
+ de 1300	87	+ de 2290	201
+ de 1370	96	+ de 2360	213
+ de 1450	102	+ de 2440	228
+ de 1600	114	+ de 2590	252

SUD Education Manche, BP 704, 50107 Cherbourg CEDEX